



## CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1. Responsabilité environnementale :** Nous nous engageons à réduire notre empreinte écologique par des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement, notamment en limitant notre consommation d'énergie, en favorisant le recyclage et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.
- 2. Prévention de la pollution :** Nous nous engageons à identifier et à gérer les sources de pollution dans nos opérations et à chercher constamment des moyens de les réduire.
- 3. Gestion des ressources :** Nous nous engageons à utiliser de manière responsable les ressources naturelles et humaines. Cela comprend l'utilisation rationnelle de l'eau, la promotion de l'efficacité énergétique et l'encouragement d'une culture de respect et d'équité sur le lieu de travail.
- 4. Transparence :** Nous nous engageons à partager ouvertement nos efforts en matière de développement durable avec nos parties prenantes, y compris nos employés, clients et la communauté en général.
- 5. Participation et formation :** Nous nous engageons à promouvoir une culture d'apprentissage et de participation au sein de notre organisation pour sensibiliser tous nos employés aux principes du développement durable et les encourager à contribuer à nos efforts.
- 6. Amélioration continue :** Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos performances en matière de développement durable et à chercher continuellement des moyens de nous améliorer.

**Nom de la personne assurant l'adhésion de  
votre organisation à cette charte :**

**Fonction dans l'organisation :**

.....

.....

**Signature :**

**Lieu et date :**